

## La PMA sera remboursée aux femmes ayant dépassé l'âge à cause du confinement

Article rédigé par *Le Figaro Madame*, le 22 juillet 2020

Source [Le Figaro Madame] Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a précisé que cette disposition valait uniquement pour «les familles bénéficiant d'un parcours de PMA en France» et de rajouter «je n'ai pas de solution, hélas, à proposer», puisqu'«on n'est pas dans une situation légale à l'heure où je vous parle (...) tant que nous n'avons pas voté la loi de bioéthique, raison pour laquelle il faut voter la loi bioéthique».

Le ministre de la Santé a annoncé une nouvelle mesure sur l'un des dommages collatéraux du confinement. La [procréation médicalement assistée \(PMA\)](#) sera remboursée par la Sécurité sociale aux femmes qui auraient dépassé l'âge limite de prise en charge, fixé à 43 ans, en raison de l'arrêt de leur parcours pendant le confinement.

«Je ne vois pas comment nous ne pourrions pas faire un geste envers ces familles et rembourser la prise en charge de PMA dans la mesure où elle serait différée de quelques semaines ou même de quelques mois si nécessaire», a déclaré le ministre de la Santé, Olivier Véran, au cours d'une audition par la commission des affaires sociales du Sénat, ce mercredi 10 juin. «Je vous réponds sans avoir d'arbitrage ou sans en avoir discuté autour de moi, mais au moins ça aura valeur de décision ministérielle», a-t-il précisé, en réponse à la sénatrice (PS) de Loire-Atlantique, Michelle Meunier.

Cette disposition vaut uniquement pour «les familles bénéficiant d'un parcours de PMA en France», tenu à préciser Olivier Véran. Concernant les familles engagées dans [un parcours de PMA à l'étranger](#), «je n'ai pas de solution, hélas, à proposer», puisqu'«on n'est pas dans une situation légale à l'heure où je vous parle (...) tant que nous n'avons pas voté la loi de bioéthique, raison pour laquelle il faut voter la loi bioéthique», a-t-il ajouté, rappelant que les frontières européennes rouvriraient progressivement.

Le [projet de loi bioéthique](#), qui autorise notamment la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes, a été voté en première lecture au Sénat en février, mais l'agenda parlementaire bouleversé par la crise du coronavirus a empêché son examen en deuxième lecture. Celui-ci aura lieu «aussitôt que les conditions sanitaires» permettront de «réunir un maximum de parlementaires» en séance, avait déclaré Olivier Véran mardi 9 juin au cours de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, si possible en juillet, sinon en septembre.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)